



Abonnement orange attention!!!!

Par **Rihan_old**, le **24/09/2007** à **20:59**

Voila, je travaille chez Orange depuis un peu plus de 5ans et le pb avec les contrats de téléphone portable c'est qu'il suffit d'un impayé pour que la ligne soit résilié par orange et qu'ils vous réclament la totalité de la somme jusqu'à la fin de votre contrat.. Je sais c'est pas normal mais c'est STIPULÉ dans le contrat que les gens signent. Alors avant de signer un contrat, prenez votre temps n'hésitez pas à le lire et poser des questions si quelque chose vous frappe. Courage chez consommateurs...